

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15	Date de la convocation : 30/04/2024
Nombre de membres en exercice : 13	Date d'affichage : 30/04/2024

Nombre de membres votants : 11

Suffrages exprimés : 13

S É A N C E DU L U N D I 6 M A I 2 0 2 4D é l i b é r a t i o n n ° 0 1 / 0 6 - 0 5 - 2 0 2 4

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mai, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Jean-François GARREAU, M. Julien DUCHALAIS, Mme Virginie SERGEANT, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Ghislaine ARPINO.

EXCUSÉ(E)S : Mme Cécile GRESSIN et Mme Anne VIGIER.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à Mme Ghislaine LEGROS et Mme Anne VIGIER à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : REPRISE DU RESTAURANT PAR UN NOUVEL EXPLOITANT.

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite du jugement d'expulsion du 8 février 2024, Monsieur Jonathan AMBERT a remis les clés à l'huissier de JURIEXCEL. Un état des lieux a été réalisé.

Deux contacts ont été pris avec la mairie pour la reprise de ce restaurant.

Après désistement de l'un d'eux, la mairie a enregistré une candidature, celle de Monsieur et Madame DANGERS de Farges-en-Septaine. Ceux-ci ont constitué la SARL « Le Rendez-Vous ».

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de donner son accord pour louer suivant un bail commercial le restaurant sis 4 route des Bourges cadastré section AB 139 et AB 126 à la SARL « Le Rendez-Vous » dont le gérant est Monsieur Pierrick DANGERS.
- MAINTIENT le loyer mensuel du commerce fixé préalablement à 430 € hors taxes (soit 516€ TTC pour une TVA à 20%) avec une caution de 1 mois de loyer soit 430€.
- HABILITE le maire à entreprendre toutes autres démarches nécessaires en la matière et à signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier, notamment le bail commercial passé entre les parties devant notaire.

Adopté par :

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le

07 MAI 2024

Le

07 MAI 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le

07 MAI 2024

Transmis au contrôle de légalité le

07 MAI 2024

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 30/04/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 30/04/2024

Nombre de membres votants : 11

Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU LUNDI 6 MAI 2024

Délibération n° 02/06-05-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mai, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Jean-François GARREAU, M. Julien DUCHALAIS, Mme Virginie SERGEANT, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN et Mme Ghislaine ARPINO.

EXCUSÉ(E)S : Mme Cécile GRESSIN et Mme Anne VIGIER.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à Mme Ghislaine LEGROS et Mme Anne VIGIER à M. Denis DURAND.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : LOYER DU COMMERCE DU RESTAURANT.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°01/06-05-2024 retenant la candidature de la SARL « Le Rendez-Vous » pour la reprise du commerce du restaurant, maintenant le montant du loyer à 430 € H.T. et l'habilitant à signer le bail commercial.

Considérant l'investissement de Monsieur Pierrick DANGERS gérant de la SARL « Le Rendez-Vous » et afin de lui apporter une aide financière pour l'ouverture du commerce, Monsieur le maire propose à l'assemblée d'accorder à ce dernier la gratuité du premier mois de loyer, soit le mois de juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Adopté par :

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le

07 MAI 2024

Le

07 MAI 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le

07 MAI 2024

Transmis au contrôle de légalité le

07 MAI 2024



02/06-05-2024

02/06-05-2024